

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRAYSSAC  
séance du 18/11/2010**

NOMBRE DE MEMBRES :  
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL : 19  
EN EXERCICE : 19  
QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION : 18  
Date de la convocation : 08/11/2010  
Date d'affichage : 08/11/2010

L'an deux mille dix le dix huit novembre à 20 heures 30,  
le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de  
M M. LOLMEDE,

**PRESENTS** : Michel LOLMEDE, Annie TOTY, Michel LACOMBE, Jean François PRUNET,  
Delphine SERRA, Jacques LLORCA, Dominique DELBRU, Liliane BERNIOLLE, Christophe  
ROGER, Stéphane BOUDET, Catherine CHICQUENOY, Sylviane BERNARD, Philippe  
CARY, Francis ANTUNES, Philippe DESPRAT, Jacques FROMENT Christophe SOUDE.

**ABSENTS** : Nans GUILHOU,  
Robert SOULIE (procuration)

**SECRETARE DE SEANCE** : Annie TOTY

Monsieur le Maire fait le compte rendu du Conseil Municipal précédent. Monsieur Desprat  
fait remarquer qu'il y a eu délibération pour la vente du tracteur : sujet qui n'était pas à l'ordre  
du jour mais en questions diverses, il demande que soit respectées au cours du Conseil les  
procédures légales. Le Maire répond que de petits sujets peuvent être délibérés avec  
l'accord des élus.

Christophe Roger évoque le PLU : il y aura bien une autre délibération avant le début de la  
révision.

Stéphane Boudet soulève le problème de l'association des commerçants : à ce jour aucune  
animation de Noël n'est prévue. Le maire le déplore.

**PRIX DE VENTE MOTIFS LUMINEUX DE FETE**

Les 40 motifs ont été vendus au prix de vente de 15 €.

**Vote** : Oui à l'unanimité

**PRIX DE VENTE TERRAIN LE GAL 1 000 m<sup>2</sup> RUE BORIS VIAN**

Coût des travaux AQUARESO : 3 800 €

Coût de la viabilisation de la voirie 25 000 €

Après discussion et vote du Conseil Municipal entre 35 € et 40 € le m<sup>2</sup>, il a été décidé : 35 €  
le m<sup>2</sup> par 9 voix pour et 9 voix contre.

## **DEMANDE DE SUBVENTION**

### **Par La Rosée pour Meilleur ouvrier de France**

Stéphane Teyssedre, propriétaire de La Rosée demande une subvention exceptionnelle pour pouvoir participer à la finale du concours du meilleur ouvrier de France les 14 et 15 mai 2011. Son budget prévisionnel : 8 900 €.

Michel Lacombe pose la question de la légalité de cette aide qui pourrait ouvrir des portes à d'autres demandes de même type. Le maire répond qu'une étude sera faite au cas par cas pour toutes candidatures en finale nationale. Après discussion du Conseil Municipal une subvention de 300 € a été votée.

**Vote** : pour 9 contre 7 Abstentions 2

## **SUBVENTION RENOVATION FACADES CENTRE VILLE**

Dans le cadre d'une OPAH, en 1993 une délibération avait été prise pour une subvention d'aide à la rénovation de façade dans le centre bourg de Prayssac de 50 frs le m<sup>2</sup> plafonné à 100 m<sup>2</sup> (périmètre restreint : ½ cercle du Bd de la Paix + traverse de Prayssac). Cette même délibération a été reproduite en 1997. Aujourd'hui, un commerçant de Prayssac fait une demande. Monsieur Desprat demande que les critères d'attribution soient bien définis et que soit attribuée une enveloppe globale afin de limiter les dépenses et le prévoir au budget. Michel Lacombe propose que les demandes soient limitées à 4 par an.

Le même périmètre est maintenu.

Montant attribué : 10 € le m<sup>2</sup> limité à 100 m<sup>2</sup>

**Vote** : Pour à l'unanimité

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

### **Attribution voirie**

Antérieurement il était prélevé sur la taxe professionnelle de la Communauté de Communes 215 000 € pour l'entretien et l'investissement de nos voiries. Après recalcul de cette attribution de compensation, la Communauté de Communes ne retient que 195 000 €. Certaines compétences n'étaient plus exercées, c'est-à-dire les fossés perpendiculaires aux voiries (Labrousse etc...) Les nouvelles compétences, voiries communautaires, s'appliquent sur toutes les voies communales (accotement, trottoirs, terre-pleins, bandes cyclables, ponts, chaussées, talus, talus de remblai, de déblai, arcades arceaux, cornières, murs de soutènement des chaussées, appareils de signalisation routière). En fonction des nouvelles analyses proposées par la Communauté de Communes nous devons délibérer sur le nouveau montant d'attribution de compensation, soit 195 000 €.

**Vote** : Pour à l'unanimité

## **RAPPORT ATESAT AVENANT CONVENTION**

Assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes.

Jacques Llorca informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir un avenant n°1 à la convention pour en modifier l'article 5 afin de prendre en compte le calcul par tranche pour les communes de plus de 2 000 habitants.

L'enveloppe financière pour 2010 est de 1470.59 €.

**Vote** : Pour à l'unanimité

## **COMMISSION VOIRIE DU 23/10/2010**

Jacques Llorca fait le compte rendu de la commission voirie, voir annexe 1.

## **DEVIS BRANCHEMENT ELECTRIQUE LOTISSEMENTS PRIVES**

Messieurs Salcet et Sturma ont en projet de faire des lotissements (4 lots et 6 lots) rue des Noyers.

Le devis d'Euclide pour la desserte électrique de ces lots est présenté en Conseil, sachant qu'il doit être refait pour une nouvelle estimation.

Nécessité d'un PUP pour la participation les futurs riverains.

A ce jour les deux propriétaires n'ont pas pris de décision.

## **EMPRUNT**

150 000 € inscrit au budget pour divers investissement 2010 pour clôturer l'année.

**Vote** : Pour à l'unanimité

Le Crédit Agricole propose un prêt pour une durée de 12 ans au taux fixe de 2.87 %

**Vote** : Pour à l'unanimité

## **DM**

### - Virement de crédit

OFI – compte 165 dépôt et cautionnement : + 250 €

020 – dépenses imprévues : - 250 €

### - Ouverture crédit

Opération 105 – éclairage public

Compte 2315 : + 7 200 €

Compte 1 641 : + 7 200 €

**Vote** : Pour à l'unanimité

## **CONVENTION CDG INTERNET AVENANTS**

Jean-François Prunet présente l'avenant n°2 et 3 de la convention service internet avec le centre de gestion.

**Avenant n° 2** : Mise en place d'un nouveau service e-administration remplacera le co-marquage le guichet électronique.

**Avenant n°3** : mise en place d'un module de dématérialisation des marchés publics.

Le Conseil après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer les avenants à cette convention.

## **CLSH MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL**

Deux conventions ont été mises en place entre le centre aéré et la mairie.

- 1) Une convention mettant à la disposition du CLSH du personnel municipal :  
Benoît Laffargue, Hélène Deffreix, Maurin Trombollo qui travaillent le mercredi et les vacances scolaires.
- 2) Une convention de partenariat pour compléter et favoriser l'action du personnel municipal pendant le temps périscolaire au sein de l'école élémentaire de 12h30 à 13h30 4 fois par semaine et de 17h à 18h pour l'aide aux devoirs 3 fois par semaine.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à signer ces deux conventions.

## **AIDE A L'EQUIPEMENT NUMERIQUE DU CINEMA**

Coût de l'investissement 80 0000 € HT pour l'équipement numérique.

Participation de la région : 20 %

du CNC : 60 %

M. Legrand : 10 %

Commune : 10 % (remboursé par la Communauté de Communes qui a accepté la prise en charge sous forme de fonds de concours).

**Vote** : Pour à l'unanimité

Monsieur Legrand ne souhaite pas équiper le cinéma du 3D dans l'immédiat (problème de gestion des lunettes).

## **FNADT**

Aménagement ponton Balat Grand.

La subvention avait été accordée le 28 juin 2006. Sa validité était de 4 ans pour une somme de 244 700 € sur un projet de 800 000 €.

Cette situation a été reconduite exceptionnellement pour une durée de 1 an. Possibilité de faire un ponton. La mairie serait maître d'ouvrage et la Communauté de Communes remboursera sur fonds de concours.

**Vote** : Pour à l'unanimité pour la reconduction de la subvention

## **LICENCES TAXI**

La licence de Monsieur Fagret est vendue à Monsieur Yannick Puntis. La mairie récupère sa licence. Les demandeurs doivent s'inscrire sur un cahier réservé à cet effet à la mairie.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Aire de jeux place de la Liberté** : Cette place mérite d'être repensée, les travaux de l'école de musique sont en cours. Le Bahia refait sa façade. Pourquoi pas, après travaux, effectuer une aire de jeux et un jardin (empiètement sur le jardin du presbytère et sur le parking. Une commission travaux se réunira ultérieurement.

- **Recensement de la population** à partir du 20 janvier. 5 agents recenseurs seront recrutés, le Conseil Municipal devra délibérer sur le montant attribué à chacun, sachant qu'une subvention de 5 600 € est donnée.
- Monsieur le Maire nous fait part de **l'agrandissement de Leclerc Montayral**. Total de la surface 5 400 m<sup>2</sup>. Le Maire signale qu'il a voté contre.
- **Jean-François Prunet fait le compte rendu du carrefour des sciences** qui s'est déroulé à Prayssac pendant 5 jours. 15 exposants ont reçu les visiteurs, total : 1 555 dont 909 scolaires et 646 personnes du public. 22 établissements scolaires dont 42 classes. Le bilan est très positif, et les organisateurs ont remercié la mairie et les employés. Prochaine fête de la science du 10 au 16 octobre 2011, thème : « La Chimie ».
- **Deux appartements municipaux** se sont libérés. Le T4 au-dessus de la poste que la mairie est en train de rénover, le T2 à la maison des Luciennes.
- **Le Rouget** : vendredi 19 novembre signature chez le notaire du 1<sup>er</sup> lot vendu à M. et Mme Chardon. Deux lots seront vendus à un couple.
- **Bilan l'Art et la Bannière** : budget 9 164 €. Participation mairie 3 437 €. En 2011 l'Art et la Bannières fêtera ses 10 ans d'existence. Thème : « Rêves de village ».
- **Suppression de poste école élémentaire** : Un courrier de l'inspecteur d'académie nous informe qu'un poste de professeur des écoles est menacé pour la rentrée 2011. Bilan est fait de la rentrée 2010 : 138 élèves pour 7 classes. L'inspecteur de la circonscription se tient à notre disposition pour discuter et préparer au mieux l'évolution des effectifs sur les années à venir. Le Maire ajoute que nous défendons notre école laïque.
- **Commission des écoles** du 15 novembre 2010 avec Madame Vandendriessche principale du Collège. Annie Toty fait le bilan : Proposition pour des raisons de sécurité de faire un passage pour piétons (pour les élèves et les parents qui entrent et sortent du collège pendant la journée) dans le jardin côté rue de la République. Les enfants de l'école élémentaire pourraient en bénéficier pour aller au stade. Une étude est en cours et sera présentée à la commission travaux.
- **Delphine Serra présente les projets de la crèche** : le 27/11 dépôt de livres salle de la mairie, 04/12 bourse aux livres, 31/12/2010 réveillon de le St Sylvestre à l'Espace Maurice Faure, repas préparé par le restaurant « La Guinguette » de Grézels 60 € par personne tout compris 12 € pour les enfants jusqu'à 12 ans. Les réservations peuvent s'effectuer auprès de la crèche et de la mairie ; le 02 juin loto et le 05 mars au cinéma Louis Malle hommage à Jean Ferrat sur réservation.
- **Le chauffage a été mis à l'église**. Coût de l'opération 18 000 € dont 2 000 € par la mairie.
- **Projet de l'école d'informatique** : la région est intéressée par ce projet.
- **Plus de point phone** à côté de la poste depuis 8 mois, le Maire fait le nécessaire pour le récupérer.
- **Monsieur Jacques Faucher** a été relaxé par décision de justice.
- **Réflexion avec Monsieur Lasmarie** sur l'avenir des bâtiments. Il cherche une grande entreprise qui pourrait continuer une activité sur cet emplacement.

- **Martine Delfour scinde le magasin en deux**, il est prévu une salle d'exposition d'art dans l'un des deux.
- **Philippe Jouclas** s'en va à Limognes le 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- **A côté de l'Echappée Belle** s'installe le souffleur de verre.
- **Les trois terrains Tami** cédés à la Communauté de Communes pour être revendus à trois entreprises :
  - La maison par JF Baldès pour une biscuiterie
  - Un constructeur de maisons en rondins
  - L'entreprise Mota Menuiserie Alminium.
- **Monsieur Desprat** pose la question des logements sociaux du lotissement le Rouget. A ce jour pas de concrétisation pour Polygone.

La séance est levée à 22 h 50.